



D'r Innlemer

Revue Municipale d'Informations

Mars 2016 N°18

Chers habitants

L'année 2016 avait débuté par la très belle fête organisée par la Directrice et son équipe du périscolaire à l'occasion du 5^{ème} anniversaire de son installation dans les locaux mis à disposition par la Commune. Quelle réussite que ce projet périscolaire. En effet, aujourd'hui l'ALEF, gestionnaire du périscolaire, accueille 43 enfants pour les repas de midi et une trentaine à la sortie des cours de l'après-midi.

*Ce succès réside dans l'excellence de l'animation de l'équipe ALEF, sous la gouvernance de Mme Régine RAPP, tout au long de ces 5 années d'exploitation. Et le spectacle présenté par les enfants du périscolaire sur le thème d'une nouvelle aventure d'Astérix et Obélix, en mode local, confirmait une fois de plus les bonnes dispositions éducatives, bâties sur le mode «5c» à savoir : **Calmer les émotions, Communiquer, Chercher des solutions, Choisir le meilleur compromis et Cultiver la paix.***

Cet épisode local d'Astérix et Obélix a permis d'affirmer au nombreux public présent que la tolérance, la bienveillance et l'entraide sont des valeurs essentielles pour construire un monde meilleur où chacun trouve sa place.

Comme après chaque aventure des irréductibles gaulois, cette sympathique soirée s'est terminée dans la bonne humeur autour d'un grand gâteau d'anniversaire agrémentée en outre par une multitude de photos retraçant la vitalité de notre périscolaire depuis son ouverture en 2011.

Toutes nos chaleureuses félicitations à ces jeunes acteurs et héros locaux pour leur prestation et leur enthousiasme, à l'équipe d'animation du périscolaire et aux bénévoles intervenant lors de différentes activités.

Et naturellement, nos vœux de plein épanouissement accompagnent notre périscolaire pour les 5 prochaines années.

Figure emblématique de notre communauté villageoise, Jean-Paul ESCHBACH nous a quittés fin février 2016 dans sa 80^{ème} année. Il a marqué la profession de droguiste tout comme il a marqué notre village. En effet, doté d'une grande compétence professionnelle et animé d'une serviabilité hors du commun, il a toujours su trouver une réponse appropriée aux demandes de ses clients. Faisant preuve d'une grande ouverture d'esprit, il s'est engagé très jeune dans le monde associatif local et a ainsi participé à l'épanouissement de notre village. D'abord au début des années 1970, il a entrepris, avec une poignée de jeunes du village, la construction du foyer culturel qui a accueilli de nombreuses activités et festivités durant des décennies. Ensuite, il a été un des piliers de notre club de football, d'abord comme joueur, puis comme dirigeant où il apporté toute sa générosité et son expérience.

Par ailleurs, dès son plus jeune âge, il a fait son entrée à la chorale Sainte Cécile, puis en a assuré la présidence de 1972 à son décès. Il a contribué avec talent et enthousiasme à apporter toute la beauté aux chants et à la liturgie quel que soit l'évènement familial célébré dans notre Eglise. Enfin, durant ses 25 années de présence au Conseil Municipal, il a participé activement par son engagement sans faille et son conseil avisé à l'épanouissement de notre village. Aussi, à travers ces différents engagements, avec son sourire naturel et sa bonne humeur, il a contribué à construire le mieux vivre ensemble de notre communauté villageoise.

Nous lui exprimons nos remerciements les plus profonds pour son énorme implication citoyenne.

Le projet du Plan Local d'Urbanisme «PLU» sera mis à l'enquête publique du 4 avril 2016 au 5 mai 2016 inclus.

Son élaboration a fait l'objet de nombreuses réunions et d'arbitrages avec les différents Services de l'Etat depuis juin 2010. De même, il a pris en compte les différentes dispositions règlementaires émanant tant du Schéma de Cohérence Territoriale que des prescriptions environnementales impactant le ban communal.

*Aujourd'hui, le projet «PLU», tel qu'il a été arrêté par le Conseil Municipal, détermine l'urbanisation de notre village pour les 20 prochaines années dans le même esprit telle qu'elle a été menée durant ses 25 dernières années avec pour objectif : **le mieux vivre ensemble**. A cet effet, il a été conçu pour assurer l'épanouissement de notre village et présenter à nos jeunes couples des possibilités de construction de leur logement dans des conditions financières supportables à partir d'une maîtrise foncière communale portée et partagée en adéquation avec le respect de la consommation des terres agricoles.*

Cordiales salutations,
Le Maire, Alphonse KOENIG

Enquête public du Plan Local d'Urbanisme «PLU» :

Un commissaire enquêteur public a été nommé par le Tribunal Administratif et sera chargé de conduire l'enquête publique concernant le Plan Local d'Urbanisme «PLU» de la Commune. Ce dernier est appelé à remplacer le Plan d'Occupation des Sols «POS».

Le rôle du commissaire enquêteur :

- il doit vérifier que l'annonce de l'enquête a été correctement faite afin que l'information du public soit la plus large possible ;
- il enregistre les observations, remarques ou proposition du public durant l'enquête ;
- ces observations et questions peuvent être orales ou écrites dans le «**registre d'enquête publique**» mis à disposition à la Mairie ou envoyées au commissaire enquêteur par courrier également à la Mairie.

Après clôture de l'enquête, il écrit un rapport sur le déroulement de l'enquête où il analyse les observations recueillies ; puis il donne un avis personnel et ses conclusions motivées sur le projet : favorable, favorable avec condition(s) ou défavorable.

Le dossier du projet «PLU» et les pièces qui l'accompagnent seront déposés durant 32 jours du **4 avril 2016 au 5 mai 2016 inclus** à la Mairie d'INNENHEIM aux jours et heures habituels d'ouverture.

Par ailleurs, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Mairie :

- le lundi 4 avril 2016 de 9 h à 12 h,
- le vendredi 15 avril de 15 h à 18 h,
- le samedi 23 avril de 9 h à 12 h,
- le mercredi 27 avril de 9 h à 12 h,
- le jeudi 5 mai de 15 h à 18 h.

Nouveau règlement du cimetière communal :

Lors de la séance du 1^{er} décembre 2015, le Conseil Municipal a adopté un nouveau règlement du cimetière communal en remplacement du précédent qui datait du 19 janvier 1982. Il est entré en application le 1^{er} janvier 2016. Il est disponible à la Mairie et accessible sur le site internet : www.innenheim.fr

Ce texte précise qu'un emplacement est dû à tout défunt domicilié dans la Commune, aux non-résidents possédant une sépulture de famille à INNENHEIM ainsi qu'à toute personne décédée sur le territoire de notre village.

Une sépulture est concédée pour une durée de 15 ans renouvelable, au tarif à ce jour de €150,00 pour une tombe simple (2m x 1m) et €300,00 pour une place double (2m x 2m). Au carré des enfants, le tarif d'une concession (1m x 0,50m) est de €100,00.

Le règlement énonce les mesures de sécurité en vigueur et rappelle les règles de propreté et de comportement décent qu'appelle le respect dû à la mémoire des morts.

Les dispositions techniques à respecter pour la réalisation des sépultures ou la pose d'un monument funéraire sont listées dans ce nouveau document.

Une extension du cimetière est en projet et permettra la mise en place d'un jardin du souvenir pour la dispersion des cendres des personnes ne souhaitant pas de tombe.

A plus court terme, un columbarium va être mis en place constitué de six cases pouvant contenir chacune jusqu'à trois urnes funéraires. Pour cela, la Commune investira €5 346,50 hors TVA.

Recensement 2016 :

Le recensement organisé tous les 5 ans s'est déroulé cette année du 21 janvier au 20 février 2016. Deux agents recenseurs nommés par la Mairie sous la responsabilité d'un agent coordonnateur communal et d'un superviseur désigné par l'INSEE constituaient l'équipe. La population d'INNENHEIM était de 1 027 habitants en 2006, puis de 1 127 habitants en 2011, est passée à 1 185 habitants en 2016, le chiffre définitif étant à confirmer par l'INSEE.

Nouveauté cette année, chacun pouvait transmettre ses informations par internet (télétransmission). Un jeu d'enfants, après avoir récupéré l'identifiant auprès de l'agent recenseur, il suffisait de répondre au questionnaire en ligne. A INNENHEIM, 60 % des ménages ont opté pour cette solution à comparer à un ménage sur trois sur le plan national.

Les informations collectées et traitées, anonymement, par l'INSEE, deviennent des outils de gestion pour les différents organismes concernés. Ces statistiques sont indispensables pour anticiper les futurs équipements communaux et préparer ainsi l'avenir de la Commune.

Eclairage public : rue des Vergers

Entreprise, il y a près de 2 ans, la modernisation du réseau communal de l'éclairage public se poursuit. Conformément aux dispositions en vigueur, ces nouveaux luminaires participent à la réduction des pollutions lumineuses et permettent des économies substantielles d'énergie. Ainsi, 15 lampadaires seront prochainement remplacés dans la rue des Vergers. Le coût de cette opération est d'environ € 300,00 par lampadaire.

Acquisition d'équipements divers :

➤ Illuminations de Noël :

Afin d'embellir le village et d'égayer les rues durant les fêtes de fin d'année, le Conseil Municipal a décidé de renouveler les décorations lumineuses en remplacement des précédentes, devenues obsolètes. Le choix s'est porté sur des systèmes à LED répondant au souci d'économie d'énergie, en retenant la proposition de €3 400,00 HT de la Sté DECOLUM.

➤ Système d'alarme et télésurveillance de l'école élémentaire :

A l'heure où l'on observe une recrudescence des cambriolages et d'actes malveillants, la mise en place d'un nouveau système d'alarme avec télésurveillance à l'école élémentaire est apparue nécessaire. Le remplacement du matériel par la Sté COFINTEX représente un coût de €3 265,00 HT, auquel se rajoutent €25,00 HT par mois au titre de l'abonnement de cette télésurveillance.

Collecte de vieux papiers :

Au nom du corps enseignant d'INNENHEIM et des écoliers, un grand merci pour votre dynamisme qui permet d'enregistrer une nouvelle progression de la collecte.

Ainsi, en 2015, les bennes mise en place 3 fois ont permis de récupérer **au total 23 080 kg, soit une hausse de 29,9 % par rapport aux collectes de 2014.**

La Commune a décidé le reversement intégral de la somme de €1 405,00 représentant le produit de ces collectes aux coopératives scolaires. Il s'agit d'une contribution importante, de votre part, pour nos écoles.

La 1^{ère} collecte en février 2016 a totalisé 6 480 kg de papiers, récupérés par l'entreprise SCHMITT de KOGENHEIM pour recyclage permettant ainsi d'économiser du bois, de l'eau et de l'énergie.

Prochaines date de mise à disposition de la benne à papiers (journaux, prospectus, revues, annuaires, enveloppes, etc...) et cartons :

- Samedi 25 juin 2016
- Samedi 15 octobre 2016.

Alors, poursuivons l'effort de récupération des vieux papiers, avec un challenge : dépasser le tonnage de la collecte de 2015.

Location de la maison communale : 11 rue des Roses

La maison sise 11 rue des Roses, propriété de la Commune, est à louer à compter de mai 2016.

Il s'agit d'une maison individuelle avec cour extérieure d'environ 30 m². L'habitation compte 5 pièces et la surface totale du logement et de ses annexes est de 179 m².

Elle a récemment fait l'objet d'une profonde rénovation ayant porté sur :

- la révision de la toiture et de la zinguerie,
- le remplacement des fenêtres par une menuiserie en alu laqué dotée d'un vitrage isolant,
- la mise en place d'une isolation extérieure et le ravalement des façades,
- l'installation d'une ventilation mécanique pour assurer un meilleur traitement de l'air et éviter l'humidité,
- la pose de 4 velux pour améliorer la luminosité du logement et permettre une bonne ventilation.

Le loyer mensuel est de €850,00 + charges.

Pour tout renseignement, s'adresser au secrétariat de la Mairie : 03 88 95 75 20.

Décoration de Pâques «ASCI» :

Depuis plus de 10 années, la sympathique équipe de l'Association Sportive et Culturelle d'INNENHEIM «ASCI», prépare notre village à l'arrivée du Printemps et des fêtes de Pâques, grâce à de jolies décorations réalisées par leurs soins, disposées tout le long de la rue du Général de Gaulle et chaque année renouvelées, rénovées ou remplacées... Cette belle idée a, depuis lors, inspiré de nombreuses communes **aux** alentours.

Afin de saluer cette initiative, très appréciée des petits et des grands, la Commune d'INNENHEIM a renouvelé cette année l'attribution d'une subvention de €100,00 à l'«ASCI».

Votre enfant est né en 2013 ?

Pensez à inscrire à l'école maternelle d'INNENHEIM en prenant contact avec Mme CULLY, Directrice, au 03 88 95 71 08 ou par mail ce.061933m@ac-strasbourg.fr

Les documents à fournir sont le livret de famille, le carnet de santé de l'enfant ainsi qu'un justificatif de domicile.

Pour l'heure, aucune inscription d'enfant né en 2014 ne sera prise en compte. Naturellement en cas de places disponibles, une communication ultérieure précisera les modalités le moment venu.

Inscription 2016/2017 au périscolaire d'INNENHEIM : jusqu'au 22 avril 2016

Pour une première inscription pour des enfants de 4 à 12 ans, il convient de prendre rendez-vous avec la Directrice Mme RAPP, 1 rue de la Grotte, tél : 03 88 48 95 54, mail : periscolaire.innenheim@alef.asso.fr

Si votre enfant est actuellement inscrit, il convient de demander un dossier de pré-inscription à la Directrice.

Déjections canines :

Il est, une fois de plus hélas, nécessaire de faire un rappel au civisme pour certains propriétaires de chiens. Les trop nombreuses déjections canines qui souillent les massifs floraux et les trottoirs sont le signe d'un manque de considération pour les enfants, leur parents qui empruntent ces voies, pour les employés de la Commune qui entretiennent ces massifs, pour les efforts de la municipalité qui dépense énergie, temps et argent pour embellir INNENHEIM , et pour soi-même finalement, puisque chacun participe par ses impôts aux investissements de la communauté villageoise.

Ainsi, ne laissez plus divaguer vos compagnons à quatre pattes ; et munissez-vous lors des promenades, du nécessaire pour ramasser les objets du délit !

Divers : Les demandes de permis de construire suivantes ont été transmises au Service Instructeur :

- Commune d'INNENHEIM : extension des locaux de la Mairie
75 rue du Général de Gaulle
- M. WAHL Jean-Philippe : couverture d'une terrasse existante
3 rue des Vergers
- M. LEDERMANN Thierry : construction d'une piscine
17 rue de la Bruche
- M. FREYD Damien : démolition de deux granges et dépendances vétustes
29 et 31 rue du Général de Gaulle
- M. FRANÇAIS Sébastien : pose de deux climatiseurs sur la façade
16 rue du Général Leclerc
- INOVIA CONCEPT : installation d'un système photovoltaïque
3 route de Duttlenheim

Manifestations du 1^{er} avril 2016 au 31 juillet 2016 :

2 avril	: Loto	Union Sportive INNENHEIM
23 avril	: Nuit du Feu	Amicale des Sapeurs-Pompiers
24 avril	: Pêche d'ouverture	Association de Pêche et de Pisciculture
8 mai	: Marché aux puces	Union Sportive INNENHEIM
14 mai	: Tournoi de Football Jeunes	Union Sportive INNENHEIM
5 juin	: Pêche des Enfants	Association de Pêche et de Pisciculture
5 juin	: Inscription Tennis saison 2016/2017	Tennis Club INNENHEIM
17 juin	: Don du Sang	Amicale des Donneurs de sang
25 juin	: Fête scolaire	
25 juin	: Collecte vieux papiers	Place de l'ancien foyer
3 juillet	: Grand Concours de Pêche	Association de Pêche et de Pisciculture
13 juillet	: Fête Nationale	Comité de gestion